APPROCHES
Accompagne les évolutions
des personnes et des organisations

BILAN DE COMPETENCES

Document actualisé le 06/09/ 2026 et à jour du décret du 28 décembre 2023.

EXPERTISE ET SPÉCIALITÉS

APPROCHES Business Consulting est une entreprise de conseil, un centre de formation continue et de bilan de compétences, spécialisé dans :

- La stratégie et financement d'entreprise
- La gestion d'entreprise
- La gestion des ressources humaines
- Le management
- Les bilans de compétences
- L'accompagnement dans l'évolution des compétences par la formation des organismes de formation (**OPAC** - organisme prestataire d'actions concourant au développement des compétences)

DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

AVANT TOUT :
Entretien préalable de vérification de la demande, et remise de la Fiche de renseignement client RGPD

PHASE PRÉLIMINAIRE :

- Familiarisation au contexte du candidat.
- Analyse de la demande, attentes et objectifs puis élaboration d'un programme personnalisé.

PHASE D'INVESTIGATION :

- Exploration du parcours professionnel et extra professionnel.
- Identification des goûts, intérêts, motivations, travail de réflexion et d'analyse sur les valeurs, les qualités.
- Elaboration d'un portefeuille de compétences associé aux réalisations.
- Identification des pistes de projets professionnels.
- Recherche sur les orientations possibles, confrontation à l'environnement socio-économique, et enquêtes professionnelles.
- Elaboration et concrétisation du plan d'action.

PHASE DE CONCLUSION :

- Résultat détaillé des phases précédentes.
- Projection dans la mise en œuvre du plan d'action.
- Remise d'un document de synthèse confidentielle.
- Evaluation finale de la satisfaction du bénéficiaire.

SUIVI A 6 MOIS :

- Rendez-vous physique ou téléphonique de suivi pour faire le point sur la situation et l'avancée du projet.

Pré-requis : Aucun pré-requis n'est demandé si ce n'est la volonté de faire un point de sa situation personnelle et professionnelle et de souhaiter être accompagné dans cette démarche.

Objectifs du Bilan :
Permettre d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et motivations.
Définir un projet professionnel réaliste et éventuellement un projet de formation en se basant sur des résultats valides en termes de compétences acquises, ou d'écarts de compétences.
Réaliser une synthèse de ses compétences professionnelles et personnelles ainsi qu'une synthèse de ses aptitudes et motivations pour construire un projet.
Connaissance de soi sur le plan personnel et professionnel.

Aptitude :
À l'issue du bilan de compétences, le bénéficiaire a la capacité d'appliquer son plan d'action élaboré durant la prestation.

Compétences :
À l'issue du bilan de compétences, le bénéficiaire connait les compétences sur lesquelles il peut appuyer son projet.

Durée :
Le bilan de compétences peut se faire entre 18 à 24 heures selon le besoin du bénéficiaire.

Délai d'accès :
Le délai d'entrée dans la prestation est de 2 mois à l'issue de l'entretien préalable (temps nécessaire à l'entretien préalable et à la réception de la réponse de prise en charge financière par votre OPCO lorsqu'il y a appel au financement.

Tarifs :
Le tarif horaire est : 95 € HT (exonéré de TVA)

Méthodes mobilisées :
- Entretiens individuels semi-directifs.
- Elaboration d'un plan concret d'actions entre chaque séance.
- Utilisation d'un livret de suivi, questionnaires d'intérêts, motivations.
- Réseau de professionnels APPROCHES.
- **En 2020**, durant le COVID nous avons réalisé la prestation en distanciel par une succession de réunions en visio-conférence.
- **Prévision 2028** : Possibilité d'utilisation d'une plateforme pédagogique pour que le bénéficiaire puisse déposer ses documents de manière dématérialisée. Les entretiens se déroulent en en visio-conférence et pourront avoir lieu sur demande en présentiel dans votre entreprise.
- **Pour les personnes ayant un handicap,** vous pouvez nous contacter pour que nous étudions comment aménager la prestation, ou faire appel à notre réseau pour vous proposer une solution.

Modalités d'évaluation :
Un questionnaire d'auto-évaluation est complété par le bénéficiaire à l'issue de chaque séance afin de faire le point sur sa compréhension, ses compétences mobilisables dans un projet. Ce document permet d'élaborer pas-à-pas le projet professionnel.

Information handicap :
Nos prestations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation est unique, Pensez à nous le préciser lors de votre l'inscription. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la prestation dans les meilleures conditions en accord avec votre employeur.
Pour toutes informations complémentaires, contactez les structures suivantes ONISEP, AGEFIPH et FIPHFP.
Afin de rendre la prestation accessible, nous pouvons également organiser la prestation, en tout ou partie, en visio-conférence.

Le cadre légal du bilan de compétences :
Article R6313-4 précise les trois phases suivantes,
Article R6313-5 Les employeurs ne peuvent réaliser eux-mêmes de bilans de compétences pour leurs salariés,
Article R6313-6, prévoit une organisation identifiée, spécifiquement destinée à la réalisation de bilans de compétences.
Article R6313-7 au sujet de la destruction des documents,
Article R6313-8 lors que le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences.

Le décret n°2023-1350 du 28 décembre 2023 introduit une évolution importante concernant l'obligation de conservation par l'organisme prestataire de bilans de compétences de vos documents de synthèse pendant un délai de trois ans après la fin de l'action de bilan. Cette modification vise à mieux accompagner chaque bénéficiaire dans son parcours professionnel à long terme, offrant une possibilité de suivi et de référence accrue pour vos projets de carrière et de développement personnel.

Que signifie cette évolution pour vous ?
Sécurité et pérennité : Votre document de synthèse, clé de votre orientation professionnelle future, reste accessible bien au-delà de la période initiale.

Suivi amélioré : Cette extension facilite un suivi cohérent de votre évolution, et permet d'ajuster ou de réorienter vos plans professionnels avec une base de données solide.

Engagement envers votre développement : Cela témoigne de l'engagement de votre prestataire à soutenir durablement votre parcours professionnel.